

Remplace la date 27-mars-2019

Date de révision 29-janv.-2026

Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 45906  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 45906  
**Nom du produit** DURANAP COPPER 8%

### Autres moyens d'identification

**UFI** 9YU0-U00Q-Y00U-HVCS

**Substance pure/mélange** Mélange

Contient NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS; COPPER(2+) NEODECANOATE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Applications industrielles diverses  
Catalyseur  
In coatings

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +33 (0)1 85 57 46 00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe | 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| <b>Liquides inflammables</b>       | Catégorie 3 - (H226) |
| <b>Toxicité aiguë - Voie orale</b> | Catégorie 4 - (H302) |

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Sensibilisation cutanée      | Catégorie 1 - (H317) |
| Toxicité aquatique aiguë     | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 2 - (H411) |

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS; COPPER(2+) NEODECANOATE



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

### Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
|              |            |                               |                           |   |  |           |                        |

|  |            |                           |           |   |   |   |   |
|--|------------|---------------------------|-----------|---|---|---|---|
| HYDROCARBONS,<br>C10-C13,<br>N-ALKANES,<br>ISOALKANES,<br>CYCLICS, < 2%<br>AROMATICS<br>64742-48-9 | 40 - < 50% | 01-211945727<br>3-39-XXXX | 918-481-9 | Asp. Tox. 1<br>(H304)<br>(EUH066)   | - | - | - |
| COPPER(2+)<br>NEODECANOATE<br>68084-48-0   | 25 - < 40% | 01-212078474<br>4-41-XXXX | 268-439-2 | Acute Tox. 4<br>(H302)<br>Aquatic Acute<br>1 (H400)<br>Aquatic<br>Chronic 3<br>(H412)   | - | 1 | - |
| NAPHTHENIC<br>ACIDS, COPPER<br>SALTS<br>1338-02-9  | 10 - < 25% | 01-212079634<br>1-51-XXXX | 215-657-0 | Flam. Liq. 3<br>(H226)<br>Acute Tox. 4<br>(H302)<br>Skin Sens. 1<br>(H317)<br>Aquatic Acute<br>1 (H400)<br>Aquatic<br>Chronic 1<br>(H410) | - | 1 | 1 |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique                                   | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| COPPER(2+)<br>NEODECANOATE<br>68084-48-0       | 464 mg/kg (Rat)           | Aucune donnée disponible    | Aucune donnée disponible                                   | Aucune donnée disponible                     | Aucune donnée disponible                |
| NAPHTHENIC ACIDS,<br>COPPER SALTS<br>1338-02-9 | 500 mg/kg                 | Aucune donnée disponible    | Aucune donnée disponible                                   | Aucune donnée disponible                     | Aucune donnée disponible                |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

|   |  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   | Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.  |
| <b>Contact oculaire</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.  |
| <b>Contact avec la peau</b>                                     | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.  |

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>Symptômes</b> | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| Inhalation       | Aucune information disponible.   |
| Yeux             | Aucune information disponible.   |
| Cutané(e)        | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                           |
| Ingestion        | Nocif en cas d'ingestion   |

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Note au médecin</b> | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

|   |   |
|---|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).                                |
| <b>Incendie majeur</b>                  | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.                             |

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

|  |   |
|--|---|
| <b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b> | En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. La décomposition thermique peut libérer : Oxydes de carbone. Composés organiques. Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations |
|--|---|

locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

**Code d'action d'urgence (EAC)** •3Y

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

**Autres informations** Ventiler la zone.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ne pas absorber dans la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le rejet dans l'environnement. Mettre en place une ventilation adaptée. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique. Se conformer aux exigences essentielles de sécurité pour les équipements et systèmes définies dans la directive 2014/34/CE (ATEX 100) et aux exigences minimales de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs selon les critères de sélection de la directive 1999/92/CE (ATEX 137). S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver à des températures comprises entre -15 et 40 °C. Durée de vie en pot 24 mois. Protéger de la lumière du jour. Éviter le contact avec :. Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants. base. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

| Nom chimique                                   | Oral(e) | Cutané(e)           | Inhalation   |
|--|---------|---------------------|--|
| COPPER(2+) NEODECANOATE<br>68084-48-0          | -       | 0.833 mg/kg [4] [6] | 5.877 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]                                  |
| NAPHTHENIC ACIDS, COPPER<br>SALTS<br>1338-02-9 | -       | 0.36 mg/kg [4] [6]  | 1.94 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]<br>1.94 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] |

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

| Nom chimique                                   | Oral(e)             | Cutané(e)           | Inhalation   |
|--|---------------------|---------------------|--|
| COPPER(2+) NEODECANOATE<br>68084-48-0          | 0.417 mg/kg [4] [6] | 0.417 mg/kg [4] [6] | 1.449 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]                                  |
| NAPHTHENIC ACIDS, COPPER<br>SALTS<br>1338-02-9 | 0.14 mg/kg [4] [6]  | 0.18 mg/kg [4] [6]  | 0.38 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]<br>0.38 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] |

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

| Nom chimique                                   | Eau douce | Eau douce<br>(libération<br>intermittente) | Eau de mer | Eau de mer<br>(libération<br>intermittente) | Air |
|--|-----------|--|------------|---|-----|
| NAPHTHENIC ACIDS,<br>COPPER SALTS<br>1338-02-9 | 5.4 µg/L  | -  | 0.6 µg/L   | -   | -   |

| Nom chimique                                   | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre  | Chaîne alimentaire |
|--|-----------------------|------------------|---------------------------|------------|--------------------|
| NAPHTHENIC ACIDS,<br>COPPER SALTS<br>1338-02-9 | 29 mg/kg              | 3.02 mg/kg       | 0.13 mg/L                 | 5.97 mg/kg | -                  |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Catégorie II. Utiliser des lunettes de protection conformes aux normes EN ISO 16321, UNE-EN ISO 18526, EN ISO 4007.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Catégorie III. Les gants doivent être conformes aux normes EN ISO 374, EN 16523 et EN ISO 21420.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques. Catégorie III. Conforme aux normes EN 1149, EN 13034, EN ISO 13982, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN ISO 13688, EN 464, EN ISO 13287, EN ISO 20345, EN 13832. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type A. Catégorie III. Consultez les normes EN 136, 140 et 405 pour les recommandations relatives aux masques respiratoires. Se référer aux normes EN 149 et 143 pour les recommandations de filtres.

### Remarques générales en matière d'hygiène

Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |         |
|---------------|---------|
| État physique | Liquide |
| Aspect        | Liquide |
| Couleur       | vert    |

Odeur Aucune information disponible  
 Seuil olfactif Aucune information disponible

| <u>Propriété</u>                                      | <u>Valeurs</u>                     | <u>Remarques • Méthode</u>     |
|---|------------------------------------|--------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation                |                                    | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 208 °C                             | 1013 hPa.                      |
| Inflammabilité  |                                    | Aucune information disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |                                    | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité |                                    |                                |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité |                                    |                                |
| Point d'éclair  | ~ 40 °C                            | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité                     | 265 °C                             | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition                          |                                    | Aucune information disponible. |
| pH  |                                    | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse)                              |                                    | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique                                 | > 20.6 mm <sup>2</sup> /s          | @ 40 °C.                       |
| Viscosité dynamique                                   | <= 400 mPa s                       | @ 25 °C.                       |
| Hydrosolubilité                                       | Aucune donnée disponible           | Aucune information disponible. |
| Solubilité(s)   |                                    | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage                                |                                    | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur                                    | 231 Pa @ 25 °C<br>0.98 kPa @ 50 °C | Aucune information disponible. |
| Densité relative                                      | 0.95                               | 25 °C.                         |
| Masse volumique apparente                             |                                    | Aucune information disponible  |
| Densité de liquide                                    | 0.9 - 1.0 g/mL                     | @ 25 °C                        |
| Densité de vapeur                                     |                                    | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules                       |                                    | Aucune information disponible. |
| Granulométrie   | Aucune information disponible      |                                |
| Distribution granulométrique                          | Aucune information disponible      |                                |

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV 452.68 g/L

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives Aucune donnée disponible  
 Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
 Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).  
 Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter**                                      Conserver à des températures comprises entre -15 et 40 °C. Protéger de la lumière du jour. Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles**                              Acides forts. Agents oxydants. Bases fortes. Bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux**                      Oxydes de carbone. Composés organiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation**    Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire**                                      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau**                              L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Ingestion**    Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Douleurs abdominales. nausées. Vomissement.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes**    L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)                              > 300 - <= 2000 mg/kg

**Informations sur les composants**

| Nom chimique  | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée    | CL50 par inhalation             |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------------------|
| HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS | > 15000 mg/kg (Rat) | > 3160 mg/kg (Rabbit) | > 6.1 mg/L (Rat) (4 h) (Vapour) |
| COPPER(2+)  | 464 mg/kg (Rat)     | > 2000 mg/kg (Rat)    | -                               |

|   |           |                    |   |
|---|-----------|--------------------|---|
| NEODECANOATE<br>NAPHTHENIC ACIDS,<br>COPPER SALTS | 500 mg/kg | > 2000 mg/kg (Rat) | - |
|---|-----------|--------------------|---|

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

## HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, &lt; 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode                 | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats  |
|-------------------------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------|
| Extrapolations OCDE 404 | Lapin  | Cutané(e)         |               |                    | Non classé |

## NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS (1338-02-9)

| Méthode  | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats  |
|----------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------|
| OCDE 404 | Lapin  | Cutané(e)         |               |                    | Non classé |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

## HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, &lt; 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode                 | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats  |
|-------------------------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------|
| Extrapolations OCDE 405 | Lapin  | œil               |               |                    | Non classé |

## NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS (1338-02-9)

| Méthode  | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats  |
|----------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------|
| OECD 492 | Lapin  | œil               |               |                    | Non classé |

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

## HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, &lt; 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode                 | Espèce | Voie d'exposition | Résultats  |
|-------------------------|--------|-------------------|------------|
| Extrapolations OCDE 406 | Cobaye | Cutané(e)         | Non classé |

## COPPER(2+) NEODECANOATE (68084-48-0)

| Méthode        | Espèce | Voie d'exposition | Résultats  |
|----------------|--------|-------------------|------------|
| Extrapolations |        | Cutané(e)         | Non classé |

## NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS (1338-02-9)

| Méthode        | Espèce | Voie d'exposition | Résultats                                      |
|----------------|--------|-------------------|--|
| Extrapolations | Cobaye | Cutané(e)         | Peut provoquer une réaction allergique cutanée |

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

## Informations sur les composants

## HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, &lt; 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode   | Espèce | Résultats  |
|---|--------|------------|
| Extrapolations OCDE 471 OCDE 473 OECD 474<br>OCDE 476 OCDE 478 OECD 479 |        | Non classé |

## COPPER(2+) NEODECANOATE (68084-48-0)

| Méthode        | Espèce | Résultats  |
|----------------|--------|------------|
| Extrapolations |        | Non classé |

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode        | Espèce | Résultats  |
|----------------|--------|------------|
| Extrapolations |        | Non classé |

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode        | Espèce | Résultats  |
|----------------|--------|------------|
| Extrapolations |        | Non classé |

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode                 | Espèce | Voie d'exposition       | Dose opérante             | Durée d'exposition | Résultats   |
|-------------------------|--------|-------------------------|---------------------------|--------------------|---|
| Extrapolations OCDE 408 | Rat    | Oral(e)                 | $\geq 5000$ mg/kg pc/jour | 90 jours           | NOAEL Non classé  |
| Extrapolations OCDE 413 | Rat    | Inhalation<br>Cutané(e) | $\geq 10.4$ mg/l/6 h/jour | 90 jours           | NOAEL Non classé<br>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode              | Espèce  | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats  |
|----------------------|---------|------------------------|---------------|--------------------|------------|
| OCDE, essai n° 203 : | Poisson | LL50                   | > 100 mg/L    | 96 heures          | Non classé |

|                                  |           |       |            |           |            |
|----------------------------------|-----------|-------|------------|-----------|------------|
| Poisson, essai de toxicité aiguë |           |       |            |           |            |
| Extrapolations                   | Crustacés | EL50  | > 100 mg/L | 48 heures | Non classé |
| Extrapolations                   | Algues    | EL50  | > 100 mg/L | 72 heures | Non classé |
| Extrapolations                   | Crustacés | NOELR | > 1 mg/L   | 21 jours  | Non classé |
| Extrapolations                   | Algues    | NOELR | > 1 mg/L   | 72 heures | Non classé |

## COPPER(2+) NEODECANOATE (68084-48-0)

| Méthode                      | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante     | Durée d'exposition | Résultats   |
|------------------------------|--------|------------------------|-------------------|--------------------|---|
| Toxicité aquatique aiguë     |        |                        | > 0.1 - <= 1 mg/L |                    | Très toxique pour les organismes aquatiques                                     |
| Toxicité aquatique chronique |        |                        |                   |                    | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

## NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS (1338-02-9)

| Méthode                      | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante        | Durée d'exposition | Résultats  |
|------------------------------|--------|------------------------|----------------------|--------------------|--|
| Toxicité aquatique aiguë     |        |                        | > 0.1 - <= 1 mg/L    |                    | Très toxique pour les organismes aquatiques  |
| Toxicité aquatique chronique |        |                        | > 0.01 - <= 0.1 mg/L |                    | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, &lt; 2% AROMATICS (64742-48-9)

| Méthode        | Durée d'exposition | Valeur | Résultats                |
|----------------|--------------------|--------|--------------------------|
| Extrapolations |                    |        | Facilement biodégradable |

## COPPER(2+) NEODECANOATE (68084-48-0)

| Méthode   | Durée d'exposition | Valeur             | Résultats                          |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------------|
| Extrapolations OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours           | 11% Biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

## NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS (1338-02-9)

| Méthode                 | Durée d'exposition | Valeur               | Résultats                     |
|-------------------------|--------------------|----------------------|-------------------------------|
| Extrapolations OECD 310 | 45 jours           | > 60% Biodégradation | Intrinsèquement Biodégradable |

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

**Informations sur les composants**

| Nom chimique  | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS | > 4                    |

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| COPPER(2+) NEODECANOATE        | 2.1  |
| NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS | 7.65 |

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique  | Évaluation PBT et vPvB             |
|---|------------------------------------|
| HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS | La substance n'est pas PBT/vPvB    |
| COPPER(2+) NEODECANOATE   | L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS  | L'évaluation PBT ne s'applique pas |

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | UN1993   |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(COPPER(2+) NEODECANOATE; NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | 3  |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | III  |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Oui  |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |  |
| Dispositions spéciales                                     | A3   |
| Code ERG   | 3L   |

**IMDG**

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro | UN1993 |
|--------------------------|--------|

**d'identification**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>              | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(COPPER(2+) NEODECANOATE; NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                     | 3  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>  | III  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                              | Oui  |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>     |  |
| Dispositions spéciales  | 223, 274, 955  |
| N° d'urgence  | F-E, S-E   |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b> | Aucune information disponible  |

**RID**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | UN1993   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(COPPER(2+) NEODECANOATE; NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 3  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | III  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | Oui  |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |  |
| Dispositions spéciales  | 274, 601   |
| Code de classification  | F1   |

**ADR**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | UN1993   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(COPPER(2+) NEODECANOATE; NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 3  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | III  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | Oui  |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |  |
| Dispositions spéciales  | 274, 601   |
| Code de classification  | F1   |
| Code de restriction en tunnel                                     | (D/E)  |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique  | Numéro RG, France |
|---|-------------------|
| HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS<br>64742-48-9 | RG 84             |

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

4331  
4510  
4511

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Indéterminé(e)(s)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

#### Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

| Nom chimique   | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|--|---|--|
| HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS - 64742-48-9 | 3, 75.  | -  |

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1  
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### Inventaires internationaux

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique    Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA                      TWA (moyenne pondérée en temps)                      STEL                      STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond                      Valeur limite maximale                      \*                      Désignation « Peau »  
 +                      Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

| Méthode de classification                                 |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** N Bajaj  
**Préparée par**

**Remplace la date** 27-mars-2019

**Date de révision** 29-janv.-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**